



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 16849

Numéro SIREN : 753 261 205

Nom ou dénomination : A.G.C.O.INFORMATIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2017 sous le numéro de dépôt 06796



20171067962016

DATE DEPOT : 30/10/2017

N° DE DEPOT : 106796

N° GESTION : 2012B16849

N° SIREN : 753261205

DENOMINATION : A.G.C.O.INFORMATIQUE

ADRESSE : 177 boulevard Voltaire 75011 Paris

MILLESIME : 2016

.

SASU A.G.C.O.INFORMATIQUE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 2 000 Euros

Siège Social : 177 Boulevard Voltaire

75 011 – PARIS

RCS de Paris 753 261 205

106796

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 JUIN 2017
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Affectation du résultat :

Report à nouveau antérieur créateur : 78 102 Euros

Réserve Légale : 200 Euros

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 34 613 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 34 613 Euros.

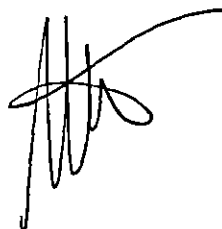
Total de la Réserve légale : 200 Euros

Total du Report à nouveau : 112 715 Euros

Pour copie certifiée conforme

La Présidente

Mme MENDES LEMOS Maria



SASU A.G.C.O.INFORMATIQUE

Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 2 000 Euros

Siège Social : 177 Boulevard Voltaire

75 011 – PARIS

RCS de Paris 753 261 205

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 23 JUIN 2017

Le vendredi 23 Juin 2017, à Paris,

Madame DE ALMEIDA MENDES Maria épouse LEMOS, demeurant au 177 Boulevard Voltaire 75 011 PARIS,

Associée unique de la Société « A.G.C.O.INFORMATIQUE »

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, Madame DE ALMEIDA MENDES Maria épouse LEMOS, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos au 31 Décembre 2016.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION :

L'associée unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 34 613 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 34 613 Euros de la manière suivante :

Report à nouveau antérieur créateur : 78 102 Euros

Réserve Légale : 200 Euros

h n

Résultat bénéficiaire de l'exercice : 34 613 Euros

Affectation au Report à nouveau pour 34 613 Euros

Soit un total à la Réserve Légale de 200 Euros

Soit un total au Report à nouveau de 112 715 Euros

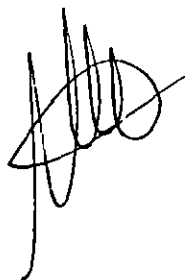
TROISIEME DECISION :

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

Associée et Présidente

Mme MENDES LEMOS Maria



①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2017

Designation de l'entreprise		AGCOI		Néant		1 *	
Adresse de l'entreprise		177 BOULEVARD VOLTAIRE		75011 PARIS			
Numéro SIRET *		7 5 3 2 6 1 2 0 5 0 0 0 1 1					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
						Exercice N clos le 31/12/2016	
ACTIF				Brut 1		Amortissements Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	516	030	516	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	516	048	516	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	296 629	070		296 629
		Autres * (3)	072	144 151	074		144 151
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	129 652	086		129 652
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	570 434	098		570 434
	Total général (I + II)		110	570 950	112	516	570 434
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		200	
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131		132		
	Report à nouveau			134		78 102	
	Résultat de l'exercice			136		34 613	
	Provisions réglementées			140			
Total I			142		114 915		
Provisions pour risques et charges			154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1 749	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :)		169		172	357 541	
	Produits constatés d'avance			174		96 227	
Total III			176		455 518		
Total général (I + II + III)			180		570 434		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2017

Désignation de l'entreprise		AGCOI		Neant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au Dtre de l'IR		018	
				Exercice clos le		31/12/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue	biens services *	dont export et livraisons Intra communautaires	215		214	
				217		218	164 613
	Production stockée *	Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	467
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	165 080
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stock (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	264
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	
	Autres charges externes* :	dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :				242	15 964
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	75	244	485	
Rémunérations du personnel*					250	75 354	
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	31 446	
Dotations aux amortissements*					254	127	
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	123 643	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	41 436	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art.217 octies)		347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	6 823	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	34 613	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	34 613	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)			324	6 823		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotes-cis d'associés	247		Ecart des valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée réintégration (art.239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFJ-TL (44. octies et octies A)		987
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JED (44. sexies A)	989		
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138		
Plan d'emploi à redynamiser (art. 44. duodecies)		991		Frais de cession hors CICE (art. 44. undecies)	990		
ZFA (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344	350	
Créance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (art.39 decies)			655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	41 436	354		
Déficits de l'exercice reporté en arrière*			356				
Déficits antérieurs reportables* :		dont imputés sur le résultat :		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	41 436	372		

AGCOI

177 BD VOLTAIRE
75011 – PARIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 570 434 Euros dégage un résultat positif de 34 613 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période s'échelonnant du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, du code de commerce (Art 123-12 à 123-23) du décret du 29-11-1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29-04-1999 relatif à la révision du plan comptable.

Il est à noter que lors de la première application du nouveau PGC en 2005, il a été choisi la **METHODE PROSPECTIVE**, et il a été fait l'application des modifications du règlement CRC 99-03 et CRC 2002-10 relatif, à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, ainsi que CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits marquants :

NEANT

Changements de méthode :

Aucune nouvelle option n'a été prise durant l'exercice

Evènements postérieurs à la clôture :

NEANT

Méthodes d'évaluation

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), à l'exception des immobilisations ayant fait l'objet d'une réévaluation légale.

I – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles non amortissables sont les suivantes :

- Fonds de commerce

Le fonds de commerce n'est pas amorti ; il fait l'objet d'une appréciation régulière lors de survenance d'éléments susceptibles de remettre en cause sa valeur. Lorsque sa valeur actuelle, fondée sur les critères ayant prévalu lors de son acquisition s'avère inférieure de façon durable à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée.

Les immobilisations incorporelles amortissables sont les suivantes :

- Frais d'établissement
- Frais de développement
- Concessions, brevets et droits similaires
- Logiciels

II – Immobilisations corporelles

Il s'agit des dépenses qui satisfont aux critères suivants :

- Le bien est détenu par l'entité soit pour être utilisé dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loué à des tiers, soit à des fins administratives.

- La durée d'utilisation prévisionnelle excède un exercice.
 - La dépense réalisée générera des avantages économiques futurs.
- Le mode d'amortissement linéaire est retenu comme amortissement économique. Les possibilités fiscales d'amortissements complémentaires sont constatées en amortissements dérogatoires.

a – Immobilisations non décomposées

Les durées retenues sont les suivantes :

- Matériel et outillage..... 4 à 5 ans
- Agencements et installation..... 7 à 10 ans
- Matériel de transport..... 2 à 4 ans
- Mobilier de bureau 5 ans
- Matériel informatique..... 3 à 5 ans

Notre PME entre dans le champ d'application de la méthode simplifiée, aussi il a été maintenu l'amortissement sur la durée d'usage

b – Immobilisations décomposables

Si les éléments constitutifs d'un actif ont des durées d'utilisation différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu (Art 311-2 PCG)

A chaque clôture, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a perdu de manière significative de sa valeur, il est procédé à un test de dépréciation. La comptabilisation d'une dépréciation modifiera prospectivement la base amortissable de l'actif concerné.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée. Les événements significatifs de l'exercice ont été les suivants :

NEANT

Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient en méthode première entrée première sortie
Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Etat des échéances des créances et dettes

Vous trouverez le détail des échéances des diverses créances et dettes de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Etat des provisions

Vous trouverez le détail des provisions de la société au tableau joint en annexe du bilan.

Autres provisions

NEANT

Charges et produits constatés d'avance

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Charges à payer et produits à recevoir

Vous trouverez les informations relatives à ces charges et produits au tableau joint en annexe.

Indemnités de fin de carrière

Lors de son départ à la retraite, le personnel perçoit des indemnités de fin de carrière selon les règles définies dans les conventions collectives.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provision.

Le montant de son engagement est estimé à la somme de € 0 à la clôture de l'exercice.

Médailles du travail

Le caractère non significatif nous a conduit à ne pas constater de provision.

Compte Personnel de Formation (CPF)

Les droits acquis n'ont pas fait l'objet d'évaluation à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises

NEANT

Opérations à long terme

NEANT

Passifs éventuels

NEANT

Entreprises liées

Vous trouverez les informations relatives aux entreprises liées au tableau joint en annexe du bilan.

Composition du capital social

Le capital social de la société d'une valeur totale de €. 2 000,00 entièrement libérés.

(Nombre de parts : 50

Valeur : 40,00)

AGCOI

Clôture au: 31/12/2016

PRODUITS A RECEVOIR

Montants des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
- Intérêts courus	
Clients	
- Factures à établir	68 383
Autres créances	
- Fournisseurs, rabais, remises, ristournes et avoirs à obtenir	
- Personnel	
- Organismes sociaux	
- Etat	
- Autres produits à recevoir	
Trésorerie	
- Intérêts courus à recevoir	

CHARGES A PAYER

Rattachés aux postes des dettes	Déductibles	Non déductibles
Dettes financières		
- Intérêts courus non échus		
Fournisseurs		
- Factures non parvenues	1 440	
Personnel		
- Congés à payer		
- Autres charges à payer		
- Participation		
Organismes sociaux		
- Charges sur congés à payer		
- Autres charges à payer	24 300	
Etat	446	
Associés		
Autres dettes		
- Clients, remises, rabais, ristournes et avoirs à accorder		
- Charges à payer diverses		
Trésorerie		
- Intérêts courus à paye		
- Intérêts courus sur concours bancaires		

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AGCOI Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	516	472		474		476	516	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	516	492		494		496	516	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations ; dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	388	562	127	564		566	516
TOTAL		570	388	572	127	574		576	516

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
					Court terme *	Long terme		
						19% ⑥	15 % ou 16 % ⑦	0 % ⑧
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).						591		
TOTAL					596	585	597	599

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 202, 202 bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : AGCOI

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-8-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3211-1 du Code des Transports)

800		
-----	--	--

VI DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	52 168
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 260
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 NOT.